EN RAISON DE LA PANDÉMIE

LA MAIRIE DE JOSSIGNY EST FERMÉE AU PUBLIC POUR TOUTES LES DEMANDES D'ACTES D'ETAT-CIVIL

Cette démarche peut être effectuée sur le service-public.fr ou par courrier en joignant la photocopie de la pièce d'identité du parent demandeur

POUR LES HABITANTS DE JOSSIGNY LES SERVICES HABITUELS RESTENT OUVERTS

POUR TOUTES QUESTIONS MERCI DE COMPOSER LE NUMÉRO DE TÉLEPHONE DE LA MAIRIE : 01.64.02.21.90

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

LE MAIRE DE JOSSIGNY

Patrick MAILLARD

MAIRIE de JOSSIGNY (Seine-et-Marne)